

# **SESSION 2018**

# UE 9 – INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

Éléments indicatifs de corrigé

# DOSSIER 1 – NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION COMPTABLES

# 1. Rappeler le contenu du recueil de normes comptables françaises publié par l'ANC ainsi que ses objectifs.

Contenu : Le recueil comporte deux niveaux de textes :

- D'une part, les <u>dispositions réglementaires</u> à portée obligatoire présentées <u>sous formes d'articles</u>, issues du règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.
- D'autre part, ces articles sont complétés des <u>dispositions issues de textes non réglementaires</u> de l'ancien Conseil National de la comptabilité (CNC) et maintenant <u>de l'ANC</u>, présentées sous forme de <u>commentaires</u> permettant d'illustrer et d'expliquer la règle énoncée.

Ainsi, il reprend, pour un même sujet, l'ensemble de la <u>règlementation issue du PCG</u> (couleur noire) et des éléments de <u>doctrine</u> émis au fil du temps par les institutions en charge de la normalisation comptable (couleur bleue).

**Objectifs**: Le recueil a pour objectif de rassembler, dans un <u>document de référence exhaustif et pratique</u>, l'ensemble des textes comptables généraux et de <u>faciliter l'accès au droit comptable</u> par les utilisateurs qui ont ainsi, à leur disposition, l'intégralité des références sur un sujet donné, dans un outil unique, lisible et accessible à tous (praticiens, enseignants et étudiants, régulateurs, préparateurs des comptes...).

#### 2. Indiquer par qui et pourquoi les règlements de l'ANC doivent être homologués.

Les règlements de l'ANC sont homologués par <u>arrêté du ministre chargé de l'économie</u>. Ces règlements, après homologation, ont donc un <u>caractère obligatoire</u> et entrent <u>en vigueur à compter de leur publication au Journal Officiel</u>.

# 3. Expliquer la notion d' « image fidèle » indiquée dans l'article 121-1 du PCG.

L'image fidèle n'est pas définie précisément par le PCG. C'est une notion globale qui se traduit par <u>l'obligation de</u> <u>fournir loyalement toute l'information utile et pertinente pour permettre à des tiers d'avoir</u>, à travers les états financiers, <u>une perception exacte de la réalité économique de l'entreprise</u>. Elle nécessite parfois des informations complémentaires dans l'annexe.

# **DOSSIER 2 – OPÉRATIONS COURANTES**

# Partie 1 - Opérations de décembre

#### 1. Énoncer et définir les 4 catégories de titres proposées par la réglementation comptable.

Titres de participation	Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entité car permet d'exercer une certaine influence dans la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.  Sont présumés être des titres de participation les titres qui représentent au moins 10% du capital d'une entreprise.
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Titres acquis en vue d'en tirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans volonté d'intervention dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus
Autres titres immobilisés	Titres (autres que les titres de participation ou les TIAP) que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou qu'elle ne peut pas revendre à brève échéance.
Valeurs mobilières de placement	Titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance ou un placement de trésorerie à court terme.

# 2. Enregistrer les opérations du mois de décembre 2017 dans le journal de l'entreprise Distillart.

N° compte	02/12/2017	Débit	Crédit
601	Achat de matières premières (4x250 x0,9)	900,00	
6241	Transports sur achats	150,00	
401	Fournisseur		1 050,00
	Importation, facture E720		
N° compte	09/12/2017	Débit	Crédit
512	Banque	2 896,00	
665	Escomptes accordés (2 250 x 0,02)	45,00	
701	Vente de produits finis (2 500 – 250)		2 250,00
44571	TVA collectée (2 250 – 45) x 0,2		441,00
4196	Clients- dettes sur emballages		250,00
	consignés		
NIO	Facture 2711, client Delvaux	D/I t/	G / 11/
N° compte	12/12/2017	Débit	Crédit
601	Achat de matières premières	50,00	
6241	Transports sur achats	100,00	
44566	TVA déductible sur ABS (1050+50+100) x0,2	240,00	200.00
401	Fournisseur		390,00
NO compto	FV 445, transitaire Prolinair 15/12/2017	Débit	Crédit
N° compte 425	Personnel- avances et acomptes	2 000,00	Creuit
512	Banque	2 000,00	2 000,00
312	Acomptes sur salaires de décembre		2 000,00
N° compte	16/12/2017	Débit	Crédit
503	Actions (100 x45,00)	4 500,00	010010
627	Services bancaires (1% x 4 500)	45,00	
44566	TVA déductible sur ABS	9,00	
512	Banque	,,,,,	4 554,00
	Acquisition actions Accor		,
	1		~
N° compte	17/12/2017	Débit	Crédit
261	Titres de participation (200 x 15)	3 000,00	Crédit
261 627	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%)	3 000,00 15,00	<u>Crédit</u>
261 627 44566	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS	3 000,00	
261 627	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque	3 000,00 15,00	3 018,00
261 627 44566 512	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio	3 000,00 15,00 3,00	3 018,00
261 627 44566 512 N° compte	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio 18/12/2017	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b>	
261 627 44566 512	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017 Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter	3 000,00 15,00 3,00	3 018,00
261 627 44566 512 <b>N° compte</b> 4091	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237)	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00	3 018,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b>	3 018,00 Crédit
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00	3 018,00 Crédit
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00	3 018,00 Crédit
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00 Crédit  100,00 600,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00 Crédit
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client Ventes de produits finis	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701 7085	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701 7085 44571	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701 7085	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00 <b>Débit</b> 2 280,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701 7085 44571	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00 <b>Débit</b> 2 280,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00
261 627 44566 512 N° compte 4091 44566 4458 512 N° compte 411 701 7085 44571 N° compte	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017  LCR magnétique – Aucune écriture	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00 <b>Débit</b> 2 280,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00  Crédit
261 627 44566 512  N° compte 4091  44566 4458 512  N° compte 411 701 7085 44571  N° compte  N° compte	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017  LCR magnétique – Aucune écriture  28/12/2017	3 000,00 15,00 3,00 Débit 600,00 100,00 Débit 2 280,00 Débit 4 954,00 40,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00  Crédit
261 627 44566 512  N° compte 4091  44566 4458 512  N° compte 411 701 7085 44571  N° compte  512 661 627	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017  LCR magnétique – Aucune écriture  28/12/2017  Banque	3 000,00 15,00 3,00 <b>Débit</b> 600,00 100,00 <b>Débit</b> 2 280,00 <b>Débit</b> 4 954,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00  Crédit
261 627 44566 512  N° compte 4091  44566 4458 512  N° compte 411 701 7085 44571  N° compte  512 661 627 44566	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017  LCR magnétique – Aucune écriture  28/12/2017  Banque Charges d'intérêts	3 000,00 15,00 3,00 Débit 600,00 100,00 Débit 2 280,00 Débit 4 954,00 40,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00  Crédit  Crédit
261 627 44566 512  N° compte 4091  44566 4458 512  N° compte 411 701 7085 44571  N° compte  512 661 627	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017  LCR magnétique – Aucune écriture 28/12/2017  Banque Charges d'intérêts Services bancaires et assimilés Etat, TVA déductible sur ABS Concours bancaires courants	3 000,00 15,00 3,00 Débit 600,00 100,00 Débit 2 280,00 Débit 4 954,00 40,00 5,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00  Crédit
261 627 44566 512  N° compte 4091  44566 4458 512  N° compte 411 701 7085 44571  N° compte  512 661 627 44566	Titres de participation (200 x 15) Services bancaires (3 000 x 0,5%) TVA déductible sur ABS Banque Acquisition parts SARL Floribio  18/12/2017  Fournisseur – avances et acomptes versés (accepter 237) TVA déductible sur ABS TVA à régulariser Banque Acompte au fournisseur Complus  20/12/2017  Client  Ventes de produits finis Port et frais accessoires facturés TVA collectée LIC Client Rozetti, n°TVA intracom. non fourni  26/12/2017  LCR magnétique – Aucune écriture  28/12/2017  Banque Charges d'intérêts Services bancaires et assimilés Etat, TVA déductible sur ABS	3 000,00 15,00 3,00 Débit 600,00 100,00 Débit 2 280,00 Débit 4 954,00 40,00 5,00	3 018,00  Crédit  100,00 600,00  Crédit  1 750,00 150,00 380,00  Crédit  Crédit

N° compte	30/12/2017	Débit	Crédit
709	RRR accordés	1 250,00	
44571	TVA collectée	250,00	
411	Client		1 500,00
	Facture AV2817, ristourne annuelle		

# Partie 2 - Déclaration de TVA du mois de novembre 2017

# 1. Rappeler les règles relatives à la TVA sur les livraisons de biens hors de France.

Les exportations (ventes hors UE) comme les livraisons intracommunautaires (LIC) sont exonérées de TVA française. Pour les LIC, ce régime d'exonération n'est applicable que si le client de l'UE a fourni son numéro de TVA intracommunautaire à son fournisseur français.

# 2. Calculer le montant de TVA due ou le crédit de TVA au titre du mois de novembre 2017

Ventes de produits en France	35 000,00 x 20%	7 000,00	déductible
Ventes de produits dans l'UE	LIC exonérées	-	-
Achats en France de plantes et matières	12 500,00 x 20%		2 500,00
Acquisition en France d'un véhicule de tourisme pour le directeur commercial	TVA non déductible sur les véhicules de tourisme		-
Acquisition d'un serveur informatique en provenance d'Irlande	AIC, autoliquidation de la TVA 2 500,00 x 20%	500,00	500,00
Règlements d'achats de prestations de service en France	TVA déductible sur les encaissements (2 400 / 1,2) x 20%		400,00
	TOTAUX	7 500,00	3 400,00

TVA à décaisser au titre du mois de décembre 2017 = 7 500 −3 400 − 1 500 (crédit de TVA novembre) = 2 600.00 €.

# 3. Enregistrer au journal de l'entreprise le 30 novembre l'écriture de liquidation de la TVA du mois de novembre.

N° compte	30/11/2017	Débit	Crédit
44571	TVA collectée	7 000,00	
4452	TVA due intracommunautaire	500,00	
44562 44566 44567 445511	TVA déductible sur immobilisations TVA déductible sur ABS Crédit de TVA à reporter (novembre) TVA à décaisser Liquidation TVA décembre		500,00 2 900,00 1 500,00 2600,00

# DOSSIER 3 – OPÉRATION D'INVESTISSEMENT

# 1. Citer les différentes valeurs retenues par le Plan Comptable Général lors de l'entrée des actifs dans le patrimoine de l'entreprise.

D'après l'article 213-1 du PCG : à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

# 2. Identifier les raisons pour lesquelles les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément.

D'après l'article 214-9 du PCG : si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun <u>des utilisations</u> <u>différentes</u>, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant <u>des utilisations différentes</u> ou procurant des avantages économiques à l'entité selon un <u>rythme différent</u> et nécessitant l'utilisation <u>de taux ou de modes d'amortissement propres</u>, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

# 3. Enregistrer l'acquisition du fondoir au 31 décembre 2017.

N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
2154-1	Matériel industriel -structure	30 000,00	
2154-2	Matériel industriel -moteur	6 000,00	
44562	TVA déductible sur immobilisations	7 200,00	
404	Fournisseur d'immobilisation		43 200,00
	Acquisition fondoir		

#### **DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE**

#### PARTIE 1 - AMORTISSEMENT ET CESSION DU SPECTROMÈTRE

# A – Amortissement du spectromètre

# 1. Citer les modes d'amortissement autorisés par le Plan Comptable Général.

D'après l'article 214-13 du PCG : le mode d'amortissement est défini, <u>soit en termes d'unités de temps, soit en termes d'unités d'œuvre</u>. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

# 2. Compléter le plan d'amortissement du spectromètre fourni en annexe A (à rendre avec la copie).

Années	Amortissement fiscalement autorisé	Amortissement économiquement	Amortissements dérogatoires	
		justifié	Dotation	Reprise
2015	6 000 /5 x 6/12	6 000 /6 x 6/12	100	
	= 600	= 500		
2016	6 000/5 = 1 200	$6\ 000/6 = 1\ 000$	200	
2017	1 200	1 000	200	
2018	1 200	1 000	200	
2019	1 200	1 000	200	
2020	600	1 000		400
2021		500		500
		Totaux	900	900

# B – Cession du spectromètre

# 3. Enregistrer l'écriture de régularisation de cette cession ainsi que toutes les écritures d'inventaire concernant ce spectromètre au 31 décembre 2017.

N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
471	Compte d'attente	3 500,00	
775	PCEA		3 500,00
	Régularisation de la cession		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
6811	Dotations aux amortissements s/immo corporelles et	500,00	
	incorporelles		
28154	Amortissement matériel industriel (1 000 x6/12)		500,00
	Amortissement comptable		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
	l		
28154	Amortissement matériel industriel	2 000,00	
28154 675	Amortissement matériel industriel VCEAC	2 000,00 4 000,00	
		1 / 1	6 000,00
675	VCEAC	1 / 1	6 000,00
675	VCEAC Matériel industriel	1 / 1	6 000,00 <b>Crédit</b>
675 2154	VCEAC  Matériel industriel  Sortie du patrimoine	4 000,00	,
675 2154 N° compte	VCEAC Matériel industriel Sortie du patrimoine 31/12/2017	4 000,00  Débit	,

Accepter une dotation complémentaire en dérogatoire (100). Dans ce cas, reprise = 400

#### PARTIE 2 - RÉGULARISATIONS D'INVENTAIRE

# 1. Indiquer le principe comptable selon lequel la valeur du stock au 1 er janvier 2017 est la même que celle du stock au 31 décembre 2016. Rappeler la signification et l'intérêt de ce principe.

Il s'agit du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture. Ce principe dispose que le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent. Il permet de respecter l'obligation légale de clôture des comptes et de réouverture sur la situation patrimoniale existante.

# 2. Rappeler la définition d'une provision selon le Plan Comptable Général.

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

3. Comptabiliser toutes les écritures nécessaires au 31 décembre 2017.

N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
6031	Variation des stocks de matières premières	3 500,00	Cicuit
311	Stock de plantes non transformées	3 300,00	3 500,00
511	Annulation SI		3 300,00
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
311	Stock de plantes non transformées	5 600,00	010010
6031	Variation des stocks de matières premières		5 600,00
	Constatation SF		,
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
71355	Variation des stocks de produits finis	5 900,00	
3551	Stock d'huiles essentielles		5 900,0
	Annulation SI		,
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
3551	Stock d'huiles essentielles	4 800,00	
71355	Variation des stocks de produits finis		4 800,00
	Constatation SF		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
3911	Dépréciation stock plantes non transformées	400,00	
78173	Reprises sur dépréciation de stocks et en-cours		400,00
	Reprise de la dépréciation stock 2016		
2. Crédi	t-bail		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
		Debit	910410
486	Charges constatées d'avance	400,00	
186	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail		
186	Charges constatées d'avance		
486 512	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)		
3. Créar	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail		
3. Créar	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  aces en devises	400,00	400,0
3. Créar N° compte	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  aces en devises 31/12/2017	400,00  Débit	400,0
3. Créar N° compte	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  aces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif	400,00  Débit	400,0
3. Créar N° compte 476	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Acces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client	400,00  Débit	400,0 Crédit
3. Créar N° compte 476 411 N° compte	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Acces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois	400,00  Débit 10,00	400,0 Crédit 10,0
3. Créan N° compte 476 411 N° compte 5865	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Reces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017	### A00,00    Débit	400,0  Crédit  10,0  Crédit
3. Créan N° compte 476 411 N° compte 5865	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  nces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017  Dotations aux provisions financières	### A00,00    Débit	400,0  Crédit  10,0  Crédit
3. Créar N° compte 176 111 N° compte 5865 515	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Reces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017  Dotations aux provisions financières Provision pour perte de change Provision pour risque de change	### A00,00    Débit	400,0  Crédit  10,0  Crédit
3. Créar N° compte 76 11 N° compte 865 515	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Rees en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017  Dotations aux provisions financières Provision pour perte de change Provision pour risque de change	### Débit 10,00   Débit 10,00   10,00	400,0  Crédit  10,0  Crédit  10,0
3. Créar N° compte 176 111 N° compte 1865 1515  4. Produ N° compte	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Reces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017  Dotations aux provisions financières Provision pour perte de change Provision pour risque de change  action immobilisée  31/12/2017	Débit   10,00	400,0  Crédit  10,0  Crédit
3. Créar N° compte 476 411  N° compte 6865 1515  4. Produ N° compte	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Rees en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017  Dotations aux provisions financières Provision pour perte de change Provision pour risque de change  10 sur créance clt suédois 11/12/2017  Immobilisée  31/12/2017  Immobilisations corporelles en cours	### Débit 10,00   Débit 10,00   10,00	Crédit 10,0 Crédit 10,0 Crédit
3. Créar N° compte 476 411 N° compte 6865 1515  4. Produ	Charges constatées d'avance Redevances de crédit-bail Régularisation loyer crédit-bail (600x2/3)  Reces en devises  31/12/2017  Différence de conversion - Actif Client Perte latente 1030-1020 = 10 sur créance clt suédois 31/12/2017  Dotations aux provisions financières Provision pour perte de change Provision pour risque de change  action immobilisée  31/12/2017	Débit   10,00	400,00  Crédit  10,00  Crédit

5. Clients douteux ou litigieux			
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
416	Clients douteux ou litigieux	2 400,00	
411	Clients		2 400,00
	Client Garol en client douteux		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
68174	Dotations aux dépréciations des créances	1 200,00	
491	Dépréciation des comptes de clients		1 200,00
	Client Garol 60% x 2 000 = 1 200		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00	
44571	TVA collectée	600,00	
416	Clients douteux		3 600,00
	Client Baros devenu irrécouvrable		
N° compte	31/12/2017	Débit	Crédit
491	Dépréciation des comptes de clients	1 800,00	
78174	Reprises sur dépréciations des créances		1 800,00
	Dépréciation devenue sans objet client Baros 60% x 3 000		